



# CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2012 – 2016  
7<sup>ème</sup> séance

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	<b>RAPPORT</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. INTRODUCTION</li><li>2. NATURE DES TRAVAUX</li><li>3. DÉTERMINATION DU CRÉDIT</li><li>4. CONCLUSION</li><li>5. PROJET D'ARRÊTÉ</li></ol>	<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT</b></p> <p style="text-align: center;">DU</p> <p style="text-align: center;">CONSEIL COMMUNAL</p> <p style="text-align: center;">AU</p> <p style="text-align: center;">CONSEIL GÉNÉRAL</p> <p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE <b>CHF 40'000.00</b> POUR PROCÉDER AU REPLACEMENT DES FEUX DE SIGNALISATION AU CARREFOUR DE LA MAIGROGE.</p>

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. INTRODUCTION

Bien que le réaménagement du carrefour de la Maigroge date de 1988, les feux de signalisation régulant la circulation au carrefour ont été installés en 1999. Ils sont aujourd’hui en piteux état ayant subi les affres de la météo durant leurs 14 années de fonctionnement. Ils sont victimes de dysfonctionnements fréquents mettant en péril la sécurité routière mais surtout piétonnière et notamment celle des écoliers habitant les quartiers du haut du village. Le changement de cette signalisation lumineuse revêt dès lors une importance majeure si l’on veut garantir au mieux la sécurité nécessaire à cet endroit.

Relevons également que la création de nouveaux immeubles dans le quartier et la création future d'un éventuel P+R au nord des voies CFF ne font qu'augmenter la densité du trafic.

De plus, lorsque les véhicules entrant sur la rue du Franco-Suisse traversent le détecteur installé au sol, celui-ci enclenche les feux d'une façon inopinée et provoque une attente très longue des automobilistes qui finalement passent au rouge et mettent en danger les piétons.

Comme le service après-vente fait défaut, le manque de matériel de remplacement provoque des délais importants pour l'entretien courant ou le changement de pièces nécessaires aux trop nombreuses pannes, en moyenne deux par mois, pour un coût estimé à environ CHF 6'000.00 par année.

La remise à niveau de l'installation permettra aux usagers de la route d'avoir une meilleure visibilité des feux de signalisation et de ce fait améliorera la sécurité de la traversée des piétons.

## 2. NATURE DES TRAVAUX

Malgré les aménagements réalisés, force est de constater que cette traversée de route demeure toujours délicate.

En plus de changer la signalisation lumineuse, le Conseil communal a opté pour un nouveau marquage au sol du carrefour.

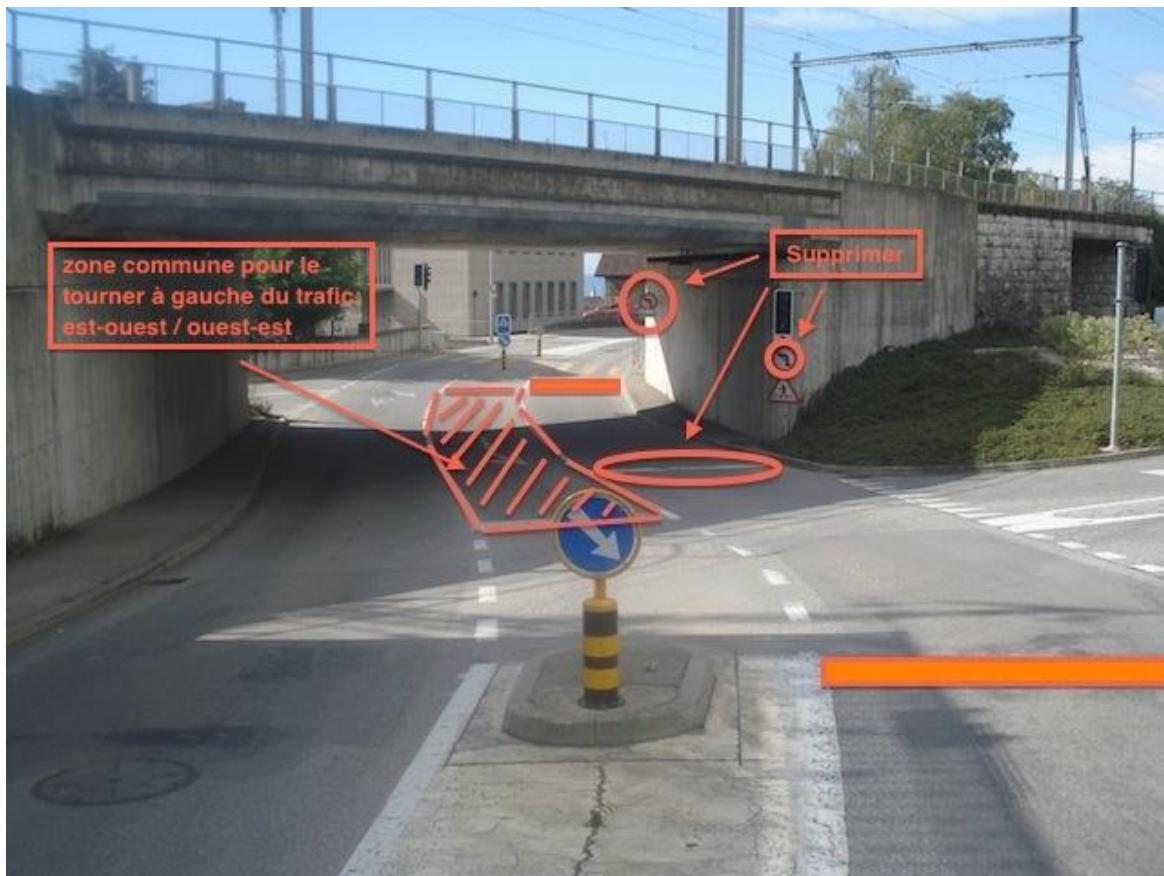
Diverses variantes ont été étudiées et proposées au Service des ponts et chaussées qui est propriétaire de la route et présentées aux riverains et autre association des parents. Elles allaient d'un limitateur de vitesse à la suppression totale des feux en passant par un gendarme couché ou la pose d'un radar.

En fonction de la visibilité qu'offre le carrefour, notamment dans le sens est-ouest, plusieurs variantes ont d'office été abandonnées. La solution retenue est la suivante :

Comme le manque de fluidité du trafic avait été un reproche formulé lors du précédent rapport, le Conseil communal a décidé de maintenir la circulation telle qu'aujourd'hui en y apportant quelques légères modifications.

La plus conséquente étant de régulariser le tourner à gauche pour se rendre au Franco-Suisse en direction est-ouest; ce que beaucoup d'usagers font déjà aujourd'hui. Comme la place manque pour établir une double présélection, il a été décidé, sur proposition du Service des ponts et chaussées, que cette voie de présélection serait utilisée dans les deux sens. Il s'agira donc d'établir un marquage adéquat qui ne crée pas de confusion et de supprimer les deux panneaux interdisant le tourner à gauche.

De plus, la ligne d'arrêt pour le feu est-ouest sera déplacée à la naissance de la rue des Perrières et une nouvelle ligne sera ajoutée avant le passage piéton pour le feu de rappel.



D'autre part, le feu du Franco-Suisse passera au clignotant comme c'est le cas actuellement sur le chemin des Perrières. Cela permettra d'éviter que chaque véhicule qui passe sur la boucle inductive ne déclenche le feu et ne bloque inutilement le trafic sur la route cantonale.

Par contre, dès qu'un piéton demande à traverser, tous les feux pour la circulation, y compris Perrières et Franco-Suisse, passeront au rouge afin de lui laisser le passage, les véhicules devant s'immobiliser aux lignes d'arrêt prévues à chaque feu.

D'autre part, et c'est la raison principale de cette demande de crédit, au vu de l'état actuel de la signalisation lumineuse, toutes les platines de feu seront remplacées par des platines LED. Cette nouvelle technologie permettra une meilleure visibilité mais aussi de substantielles économies en termes de frais de fonctionnement et d'entretien.

Afin de pouvoir gérer au mieux la nouvelle signalisation lumineuse et de s'éviter de longues et coûteuses réparations, nous allons également changer l'armoire de commande. En effet, les diverses pièces de rechange et autre logiciel n'étant plus garantis par les standards actuels.

### 3. DÉTERMINATION DU CRÉDIT

Comme la route est cantonale, le Service des ponts et chaussées a pris en charge la totalité du réaménagement du carrefour en 1987 ainsi qu'une participation de 50 % des frais d'installation de la signalisation lumineuse en 1999 puis à remis l'installation à la commune qui en assume depuis lors l'entretien et la pérennité selon l'article 3 de la loi d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière du 1<sup>er</sup> octobre 1968.

Au vu de l'importance du crédit demandé, la Commune a sollicité une nouvelle participation de l'État qui y a malheureusement répondu par la négative. Par contre, le Service des ponts et chaussées prendra à sa charge le marquage au sol.

La demande de crédit se décompose de la manière suivante :

Armoire de commande	CHF 14'000.00
Équipement de terrain	CHF 13'000.00
(platines LED, boîtes à feux)	
Main d'œuvre,	
programmation, taxes	CHF 10'000.00
Divers et imprévus	
	CHF <u>3'000.00</u>
<b>Total</b>	<b>CHF 40'000.00</b>

Ce crédit sera amorti à un taux de 10 %, selon les directives aux communes concernant les amortissements du 5 décembre 1994 pour un coût annuel CHF 4'000.00 et sera imputé au compte 620, routes communales.

#### 4. CONCLUSION

Avec de nouvelles constructions mais aussi la croissance du parc automobile, le trafic ne cesse d'augmenter dans le secteur. Il est donc primordial de garantir de façon optimale la sécurité des usagers (écoliers, piétons, véhicules) au carrefour de la Maigroge.

Afin de pouvoir se doter d'une installation de qualité et d'acquérir des feux de dernière génération, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Saint-Blaise, le 19 août 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
le président le directeur des  
travaux publics

C. Guinand

C. Beljean

## 5. PROJET D'ARRÊTÉ

**ARRÊTÉ A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 40'000.00  
POUR PROCÉDER AU CHANGEMENT DES FEUX DE SIGNALISATION AU  
CARREFOUR DE LA MAIGROGE**

**(du 5 septembre 2013)**

## **Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,**

vu le rapport du Conseil communal, du 19 août 2013,  
entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,  
entendu le rapport de la Commission des travaux publics,  
sur proposition du Conseil communal,

arrêté :

**Article premier.**- Un crédit de **CHF 40'000.00** est accordé au Conseil communal pour procéder au changement des feux de signalisation au carrefour de la Maigroge.

**Art. 2.-** Les dépenses seront amorties à raison de 10%. Elles seront portées à charge du chapitre 620 Routes communales.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 4.-** Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 5 septembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
le président la secrétaire

D. Wuillemin